

L'an deux mille quinze et le lundi 7 décembre à dix-huit heures quinze, le Conseil Municipal de la commune de Saint Martin du Vieux Bellême, régulièrement convoqué en date du 30 novembre 2015, s'est réuni sous la présidence de son Maire, Monsieur Serge CAILLY.

Etaient présents : Serge Cailly, Denis Blondeau, Claudine Rottier, Christophe Moulin, Christelle Mauthé, Florence Guillin, Jean-Marc Legros, Pierre-Yves Boulay, Françoise Belliard, Denis Vallée.

Absents : Jean-Jacques Blatrix (donne pouvoir à M. Cailly S), Dominique Frétard (donne pouvoir à M. Blondeau D.), Stéphane Letourneur, Dominique Noël.

### **1. Nomination du secrétaire de séance.**

Denis VALLÉE est élu à l'unanimité

### **2. Approbation du procès-verbal du 5 octobre 2015.**

L'ensemble du procès verbal a été adopté à l'unanimité.

### **3. Délibération sur les conséquences de la loi NOTRe, agrandissement du périmètre de la CDC du pays Bellêmois**

Préambule : Outre la réduction du nombre (13), la loi NOTRe impose au CDC de se regrouper dès lors que leur nombre d'habitants est inférieur à 15 000 tout en acceptant certaines dérogations liées à la densité démographique.

- La densité du département doit être inférieure à la densité nationale soit pour l'Orne 47.5/103.4 soit 6891 hab.
- La densité de la CDC inférieure à 30% de la densité nationale sans être inférieure à 5 000 habitants.

La CDC du Pays Bellêmois avec 31.1h/km<sup>2</sup> se situe dans le premier cas de dérogation donc soit 6891 habitants.

SDCI : Mme le Préfet a donc présenté en date du 12/10/2015 un projet départemental de coopération intercommunal (SDCI) proposant pour notre CDC une fusion avec la CDC du Val d'Huisne. A noter que cette dernière compte plus de 7000 hab.

Madame le Préfet demande un avis sur la carte présentée à chaque commune avant le 15 décembre 2015. Il appartient donc au conseil de se prononcer.

Pour préparer notre réflexion, M. le Maire rappelle qu'il a adressé à chaque membre du conseil :

- Le projet du SDCI du Préfet
- Les documents remis aux conseillers communautaires des deux CDC lors de la réunion du 5/11/2015.

Le Maire rappelle également que plusieurs réunions entre présidents des 2 CDC ont eu lieu de même que 2 réunions de Maires le 7/10 (Maires de la CDC du Pays Bellêmois) et le 22/10 (Maires des deux CDC).

Il est ressorti des travaux et des échanges lors de ces différentes réunions les analyses suivantes :

- Les deux territoires présentent des complémentarités en termes de répartition des activités économiques mais qu'ils ne constituaient pas aujourd'hui un bassin de vie pour les populations.
- Les dynamiques économique, sociale, ainsi que celle de la voie publique des deux territoires sont sensiblement différentes. Le Pays Bellêmois est centré sur l'agglomération Bellêmoise, le Val d'Huisne est un territoire beaucoup plus multipolaire (Le Theil, Ceton, St Germain de la Coudre).
- Il existe des différences sensibles entre les compétences des deux CDC avec un CIF beaucoup plus important au Pays Bellêmois 0.57 contre 0.47.
- Si les compétences exercées pour chacune des 2 CDC étaient regroupées dans la nouvelle CDC le CIF passeraient à 70.4% avec un indice très favorable sur la fiscalité. En revanche, une intégration reposant sur les seules compétences communes exercées affecterait le CIF à 40.5%.
- Les échanges entre élus n'ont pas encore permis d'aboutir à une compréhension claire du périmètre d'intégration acceptable pour tous.
- La difficulté semble reposer principalement sur la compétence scolaire, compétence non obligatoire que les communes de la CDC du Val d'Huisne souhaitent conserver.
- La prise en compte par la nouvelle CDC de la compétence scolaire est fondamentale. En effet, si le nouveau périmètre est accepté, la nouvelle CDC ne disposera que d'une année pour intégrer la compétence scolaire faute de quoi cette dernière retournerait aux communes pour celles concernées du Pays Bellêmois.
- L'alternative possible conduirait obligatoirement la CDC du Pays Bellêmois à rechercher un rapprochement avec les CDC du Pays Rémalardais et Perche Sud.

Après cette présentation par le Maire s'engage un débat au sein du Conseil Municipal.

Il ressort de cette discussion que le conseil municipal exprime à l'unanimité :

- Un avis favorable sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale de l'Orne en date du 12/10/2015 en ce qui concerne l'évolution de la CDC du Pays Bellêmois.

#### **4. Point sur les commissions**

Les investissements présentés par les commissions pour 2016 seront validés par une enveloppe attribuée par la commission finances et entérinés par le conseil municipal.

##### Les Finances sont présentées par M. le Maire :

Les finances de la commune restent saines. Le contrat avec Citeos a été négocié à nouveau, Le contrat gaz a été revu également par le fait de l'ouverture de la concurrence, nous restons avec GDF pour un contrat d'un an et un gain de 200 € par an.

##### La Voirie est présentée par Denis BLONDEAU :

L'alternat provisoire dans le bas du bourg est inefficace, il y a toujours autant de passage. La commission pense installer des coussins ralentisseurs.

L'élagage des Tilleuls derrière le lotissement des Tilleuls a été réalisé par le Conseil Départemental. Pour ceux de La Bruyère la commune est toujours en discussion avec le Conseil Départemental pour savoir qui prend en charge le coût.

Il faudra remplacer les 3 dernières lanternes au Colombier, l'enduit du lotissement à l'Orée du Golf environ 30 000 €. Le conseil demande d'attendre la fin des constructions pour refaire l'enduit et demande un balayage de la voirie. Un devis sera demandé pour l'enrobé de la cour de la mairie.

##### Les travaux sont présentés par M. Cailly et Florence Guillin :

Les prévisions 2016 : un abribus à Sèche-Terre, relever des tombes (5000 €), revoir l'ensemble de la salle des mariages (sono, peinture, thermostat, support pour la déco, éclairage (leds), tables, local de 17 m2 pour ranger les tables et les chaises et réfrigérateur ...). Finir la salle des associations et permettre l'accessibilité. Les tape-culs seront enlevés suite à la visite de l'Apave. Trois tables pique-nique pourraient être prévues place de l'Eglise, Les Tilleuls et dans la cour de la Salle des mariages.

##### Le Fleurissement est présenté par Claudine ROTTIER

Le repas du 11 novembre a réuni 80 personnes, le thème de la déco était sur la Mer.

Les sapins ont été achetés à 8€ chez un particulier de Bazoches sur Hoëne.

Le Maire remercie Bernard, Claudine, Luc et Jean-Jacques pour leur travail concernant la décoration du repas et les décorations de Noël.

#### **5. Délibération pour l'amortissement des logiciels sur 5 ans (Modularis et Office 2013)**

M. Le maire propose que les logiciels Modularis (840 €) et Open Office (300€) soient amortis sur 5 ans.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité :

- amortir sur 5 ans les logiciels de Modularis et Open office.

#### **6. Informations et questions diverses**

- La question de la déviation est posée par Christophe MOULIN. Le Maire répond que selon le Perche, l'arrêté du Préfet serait validé, le jugement est attendu dans les jours qui viennent. Il indique que, si le jugement est confirmé, notre Conseiller Départemental envisage de reprendre rapidement le déroulement de ce dossier. Monsieur VALLEE indique que l'ancien conseil avait essayé de faire modifier le tracé en faisant sortir la déviation près de Chêne de l'ORNE ce qui évitait de couper en deux le terrain de l'exploitant, mais qu'il s'était heurté à une fin de non-recevoir du représentant du Conseil Général. M. Vallée rappelle en outre qu'une enquête ouverte à tous les habitants de St Martin avait été diligentée et que les conclusions de l'enquêteur avaient été très défavorables au projet. Le Maire et le Conseil estiment que si le projet est relancé, il conviendra de recevoir les membres de l'Association SMADEC pour les écouter, non plus sur le tracé qui paraît définitif puisque jugé, mais pour essayer d'obtenir des aménagements notamment pour diminuer le bruit.

- Le vendredi 18 décembre à 18h, une veillée de Noël est prévue et sera animée par l'Abbé ROGER.

- Les vœux du Maire sont prévus le samedi 9 janvier à 17h.

- Le comité des fêtes organise le Noël des enfants le samedi 19 décembre à 16h30, tous les conseillers y sont conviés.